

220C4014
FR0000121964-FS1109

1^{er} octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2020, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 septembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE hors marché, dans le cadre des activités de négociation du déclarant, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action KLEPIERRE au sens de l'article précité.